



Grâce à votre fidélité et à l'engagement sans faille des entraîneurs et des bureaux bénévoles de chaque section de l'ACBB, la plupart de nos sections ont pu reprendre leurs activités en septembre. Depuis, le monde associatif et sportif supporte grandement l'impact de la crise sanitaire mondiale.

L'ACBB, premier club omnisports de France, et vous ses adhérents respectent les décisions gouvernementales en dépit des réductions d'activité qu'elles entraînent.

En fonction des activités, des lieux de pratique et de l'âge des adhérents, chacun subit des contraintes différentes mais toujours très importantes. Nous savons pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble de nos sportifs. Néanmoins, notre association souhaite prendre en compte les difficultés de ses adhérents dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire.

Le Comité Directeur de l'A.C.B.B. a décidé d'étudier les conditions d'un remboursement au prorata des adhésions annuelles en fonction de la durée de la suspension sanitaire et de l'arrêt total ou partiel des activités. Nous ne manquerons pas de vous en communiquer les modalités (calcul au prorata hors frais de structure et de gestion) dès sa mise en œuvre. Ce calcul pourra intervenir à l'issue des périodes de restrictions d'activités et de circulation, et vous sera communiqué par votre section.

Sportivement et fidèlement vôtre

Jean-Pierre EPARS
Président Général